



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

relatif à une demande de crédit complémentaire de CHF 488'000.- TTC
dans le cadre des aménagements aux abords du futur centre
commercial COOP-Entilles

(du 6 juin 2005)

AU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

1. PREAMBULE

En date du 13 avril dernier, votre Conseil a accordé une première tranche de crédit de CHF 500'000.- pour pouvoir financer dans l'immédiat la reconstruction et la mise en séparatif des collecteurs rues Volta et Entilles (CHF 475'000.-), ainsi que la participation financière de la Ville au concours de l'aménagement du giratoire (CHF 25'000.-).

A cette date, les négociations avec la COOP concernant la répartition des coûts des aménagements nécessaires sur l'avenue Léopold-Robert, aux abords du nouveau centre commercial COOP, n'avaient pas encore abouti, raison pour laquelle la demande de crédit ne concernait que les prestations qui devaient être engagées immédiatement.

2. TRAVAUX A RÉALISER

Pour mémoire, votre Conseil approuvait, en date du 29 mai 2002, le plan spécial « COOP-Entilles ».

Ce plan comprend deux secteurs, à savoir :

- ⇒ le secteur 1 comprenant le bâtiment de la COOP et la rue des Entrepôts servant d'accès au bâtiment ;
- ⇒ le secteur 2 comprenant le segment de l'avenue Léopold-Robert, entre la rue Volta et la rue Maire-Sandoz.

Si les aménagements nécessaires dans le secteur 1 ne posent aucun problème car financés entièrement par COOP, il n'en est pas de même sur le secteur 2.

En effet, dans cet espace, aux travaux rendus nécessaires par le projet COOP s'ajoutent certains travaux relatifs aux besoins spécifiques de la Ville, de SIM ou des TRN.

Ainsi, il convenait de négocier la répartition des frais pris en charge par la COOP, c'est-à-dire les frais générés par les aménagements pour ses propres besoins.

Pour satisfaire à cet objectif, les services de la Ville et les sociétés concernés ont élaboré une liste des travaux à réaliser dans le cadre des aménagements sur l'avenue Léopold-Robert. Ces travaux sont détaillés ci-dessous :

Espaces verts	Plantation d'arbres sur le trottoir central
Police	Signalisation verticale pour le giratoire Pod-Volta
Police	Marquage horizontal dans le périmètre 2 du plan spécial
SIM	Remplacement d'une conduite d'eau
SIM	Giratoire Pod – Volta – Eclairage public (EP), matériel et main-d'œuvre
SIM	Trottoir central Pod – EP, matériel et main-d'oeuvre
SIM	Route d'accès COOP – EP, matériel et main-d'oeuvre
SIM	Travaux de génie civil en relation avec l'EP
Urbanisme	Concours giratoire
Travaux publics	Chaussée Sud
Travaux publics	Chaussée Nord
Travaux publics	Trottoir Nord
Travaux publics	Trottoir central Ouest
Travaux publics	Trottoir central Est
Travaux publics	Fosses pour arbres trottoir central Ouest
Travaux publics	Collecteur Volta + Maire-Sandoz
Travaux publics	Canalisation EP avenue Léopold-Robert Nord et Sud
Travaux publics	Giratoire Volta
Travaux publics	Prestations projet, étude, soumission, assistance à la direction des travaux
TRN	Modification de la suspension de la ligne de contact
TRN	Suppression de 3 mâts et remplacement de 3 ancrages en façade

Tableau 1 : liste des travaux à réaliser dans le secteur 2 du plan spécial

3. RÉSULTATS DES NÉGOCIATIONS

La négociation entre les représentants de COOP et ceux de la Commune ont abouti le vendredi 28 mai 2005 à la répartition suivante des frais entre COOP et la Ville :

<i>Services</i>	<i>Travaux</i>	<i>Montant TTC</i>	<i>A charge Coop-HRS¹⁾ CHF</i>	<i>A charge Ville CHF</i>
Espaces verts	Plantation arbres sur trottoir central	50'000.-	38'000.-	12'000.-
Police	Signal vertical giratoire Pod-Volta	25'000.-	25'000.-	.-
Police	Marquage horizontal périmètre 2	10'000.-	10'000.-	.-
SIM eau	Remplacement d'une conduite d'eau 85 ml	113'000.-	.-	113'000.-
SIM	Giratoire Pod – Volta – EP, matériel et main-d'oeuvre	15'000.-	15'000.-	.-
SIM	Trottoir central Pod – EP, matériel et main-d'oeuvre	85'000.-	55'000.-	30'000.-
SIM	Route d'accès COOP – EP, matériel et main-d'oeuvre	40'000.-	40'000.-	.-
SIM	Travaux de génie civil en relation avec l'EP	25'000.-	25'000.-	.-
Urbanisme	Concours giratoire	75'000.-	50'000.-	25'000.-
Travaux publics	Chaussées Sud, Nord – trottoirs Nord, central Est et Ouest	825'000.-	725'000.-	100'000.-
Travaux publics	Fosses pour arbres trottoir central Ouest	110'000.-	82'000.-	28'000.-
Travaux publics	Canalisations TP et EP	786'000.-	106'000.-	680'000.-
Travaux publics	Réalisation du giratoire Pod – Volta	330'000.-	330'000.-	.-
Travaux publics	Honoraires pour la conduite des travaux	200'000.-	.-	200'000.-
Totaux TTC		2'689'000.-	1'501'000.-	1'188'000.-
TRN	Modification de la suspension de la ligne de contact	45'000.-	35'000.-	TRN 10'000.-
TRN	Suppression de trois mâts pour ancrages en façade	10'000.-	10'000.-	

¹⁾ HRS est l'entreprise générale mandatée par COOP

4. TRAVAUX ET PRESTATIONS À CHARGE DE LA COMMUNE

4.1 Plantation d'arbres sur le trottoir central

Il s'agit de planter des arbres sur la prolongation du trottoir central qui s'arrêtera à hauteur du futur giratoire Pod – Volta. Les essences choisies, ainsi que l'espacement entre les arbres seront identiques à l'aménagement existant sur le trottoir central de l'avenue Léopold-Robert.

4.2 Signalisation verticale

Cette signalisation concerne, pour l'essentiel, celle nécessaire au futur giratoire à hauteur de l'intersection Pod – Volta.

4.3 Marquage horizontal

Il comprend le marquage du futur giratoire et la reprise de l'ensemble du marquage dans le secteur 2, y compris les futures voies réservées au bus.

4.4 Remplacement d'une conduite d'eau potable

SIM trouve opportun de profiter des travaux d'aménagement sur l'avenue Léopold-Robert pour remplacer l'ancienne canalisation en fonte grise, datant des années 1920, située devant le centre COOP sur une longueur de 85 mètres.

Une nouvelle conduite en fonte ductile auto-étanche de DN250 sera posée, avec quatre vannes de réseau implantées en périphérie du giratoire ainsi qu'une hydrante.

4.5 Eclairage public

Les modifications et compléments à apporter au niveau de l'éclairage public suite aux aménagements routiers rendus nécessaires par l'ouverture du nouveau centre COOP-Entilles sont les suivants :

- ⇒ *Giratoire Léopold-Robert – Volta* : fourniture, pose et raccordement de 4 points lumineux périphériques.
- ⇒ *Trottoir central (Entilles – Volta)* : fourniture, pose et raccordement de 5 mâts double crosse avec support intermédiaire pour les luminaires type « CLAREL », ainsi que l'alimentation d'un coffret de distribution.
- ⇒ *Route d'accès périphérique* : fourniture, pose et raccordement de 10 points lumineux.

Les installations d'éclairage public seront ensuite reprises par SIM qui en assumera l'entretien et la fourniture d'énergie pour le compte de la Ville de La Chaux-de-Fonds, sur la base du mandat de prestations.

4.6 Concours giratoire

Comme annoncé à votre Conseil, à la presse et sur le site internet de la Ville, un concours a été lancé pour l'aménagement de la partie centrale du futur rond-point qui sera créé sur l'avenue Léopold-Robert à hauteur de la rue Volta.

COOP prendra en charge 2/3 des coûts totaux, la Commune assumant le solde des dépenses.

L'enveloppe pour les frais du concours et d'aménagement de la partie centrale du giratoire a été fixée à CHF 75'000,- TTC.

4.7 Aménagement et réhabilitation des chaussées et trottoirs

Les objectifs principaux des aménagements routiers sur le secteur de l'avenue Léopold-Robert concerné par le chantier COOP, sont de régler au mieux la circulation sur cet axe, compte tenu des accès au centre COOP, et de satisfaire aux besoins des divers utilisateurs (piétons, voitures, bus).

Sont prévus les aménagements suivants :

- ⇒ nouveau giratoire à l'intersection avenue Léopold-Robert/rue Volta/rue des Entrepôts pour réguler le trafic entrant et sortant du centre commercial ;
- ⇒ prolongation du trottoir central jusqu'à la hauteur du futur giratoire. Des arbres seront plantés selon la même disposition que le reste du trottoir central de l'avenue Léopold-Robert. L'éclairage public sera également prolongé sur ce nouveau tronçon ;
- ⇒ création d'une voie « bus » et d'une voie pour le trafic courant sur la chaussée Nord ;
- ⇒ création d'une voie « bus » et de deux voies pour le trafic courant sur la chaussée Sud.

Sur la chaussée Sud, le nouveau bâtiment COOP contraint à une reprise complète du profil de la chaussée (en long et en travers) pour assurer l'écoulement des eaux.

Sur les chaussées Nord et Sud, l'accroissement du trafic généré par le futur centre commercial impose la réfection complète du revêtement.

4.8 Canalisations

Profitant des travaux dans ce secteur, nous avons prévu de remplacer le vieux collecteur pour les eaux usées de la Ville et de profiter de poser un collecteur pour les eaux claires, de façon à pouvoir créer du séparatif dans cette zone au moment opportun. Cette mesure se justifie par l'aménagement du nouvel exutoire en projet et par le PGEE en cours de réalisation. En reportant la pose de ce nouveau collecteur, les coûts supplémentaires des travaux et la gêne occasionnée au trafic (le collecteur traverse l'avenue Léopold-Robert) seraient très importants. Ces travaux ont fait l'objet de la première demande de crédit.

La récolte des eaux de surface doit également faire l'objet de travaux importants, notamment en raison du profil horizontal devant le bâtiment COOP qui oblige à réaliser des pentes et des contre-pentes sur la chaussée de l'avenue Léopold-Robert et à multiplier les chambres de collecte d'eaux de pluie pour éviter leur stagnation.

4.9 Prestations des services techniques des Travaux publics

En contre-partie des divers travaux d'aménagement pris en charge par COOP, mais aussi parce que ce chantier sur l'avenue Léopold-Robert s'apparente à un chantier SIM/TP, la Commune a proposé que les services techniques des Travaux publics prennent en charge la direction des travaux.

Il convient de mentionner à ce stade que les prestations fournies par les services techniques ne nécessiteront pas un accroissement de leur effectif. Une réorganisation, avec le report de tâches secondaires ou moins urgentes, suffira.

5. COUTS DES TRAVAUX ET MONTANT À CHARGE DE LA VILLE

Le tableau en page 3 donne le détail des montants des travaux prévus sur l'avenue Léopold-Robert et la répartition adoptée entre les représentants de la COOP et ceux de la Commune.

Le montant total des travaux figurant dans le tableau cité ci-dessus atteint la somme de CHF 2'689'000.-, ceux à la charge des TRN n'étant pas pris en compte dans ce montant.

Sans tenir compte des prestations des services techniques des Travaux publics figurant dans le budget courant, les investissements à charge de la Ville se montent à :

Part Travaux publics	CHF	845'000.-
Participation Eclairage public	CHF	30'000.-
Part Service de l'eau	CHF	113'000.-
Total TTC	CHF	988'000.-

Il convient de mentionner qu'il a été décidé que COOP/HRS mandaterait les entreprises pour l'ensemble des travaux.

La participation financière de la Ville, telle que définie au terme de la négociation et attestée par convention, sera facturée par COOP/HRS à la Ville.

6. PROGRAMME DES TRAVAUX

Ceux-ci ont déjà débuté suite à l'obtention de la première tranche de crédit pour les canalisations et le concours pour l'aménagement du giratoire.

Ils devraient normalement s'achever à mi-novembre, juste avant l'ouverture du centre commercial.

7. CONSÉQUENCES SUR LES FINANCES

7.1 *Travaux publics*

Le montant du crédit figure dans le budget 2005, au chapitre des crédits à solliciter, sous la mention « aménagements routiers divers », ainsi que dans la planification financière sous « axe 4 ».

Certains travaux (canalisations d'eaux claires, renouvellement du revêtement de la chaussée Nord) sont susceptibles de bénéficier de subventions de la part du canton. Les négociations sont en cours avec les autorités cantonales.

La charge financière, calculée sur une durée d'amortissement d'environ 36 ans s'élèvera à CHF 10'500-/an.

7.2 *Service de l'eau*

En application des directives établies par le Service des communes, la charge financière, calculée sur une durée d'amortissement de 20 ans sera de CHF 5'650.-/an.

7.3 *Eclairage public*

L'ensemble des aménagements engendre une augmentation de 16 points lumineux.

L'entretien et le coût de l'éclairage représentent une dépense annuelle supplémentaire de CHF 215.- par point lumineux, soit CHF 3'440.-.

8. CONSÉQUENCES SUR LES RESSOURCES HUMAINES

Les services techniques des Travaux publics se chargeront de la réalisation des plans d'exécution, de la mise en soumission et de la surveillance des travaux.

Dans le cadre de ces prestations, il n'est prévu aucun renforcement du personnel à disposition.

9. RAPPROCHEMENT ET COLLABORATIONS AVEC LE LOCLE

Aucun, au motif que les réseaux d'évacuation des eaux comme le reste des travaux sont totalement séparés pour les deux villes.

10. ELÉMENTS RELATIFS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La reconstruction des deux collecteurs d'eaux usées concernés ne se justifie pas dans l'immédiat. Cependant, compte tenu de leur âge (plus de 60 ans), leur remplacement à relativement court terme aurait dû être envisagé.

En reportant ces travaux, les coûts s'en trouveraient fortement accrus au vu de la zone à traverser et les dommages occasionnés à la chaussée auraient un impact significatif sur la durée de celle-ci.

Par contre, la mise en place d'un collecteur supplémentaire pour un séparatif ultérieur va dans le sens du développement durable.

11. CLAUSE D'URGENCE

Ce crédit fait l'objet d'une clause d'urgence selon l'article 67 du Règlement général. En effet, les travaux d'aménagement sur l'avenue Léopold-Robert doivent débuter fin juin – début juillet 2005 afin d'être terminés avant l'ouverture du nouveau centre commercial à mi-novembre 2005. Ce crédit est nécessaire pour effectuer ces travaux.

Ce rapport sera présenté à une séance commune des Commissions des Infrastructures et des Energies le 14 juin 2005.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, à voter l'arrêté suivant :

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président:
Didier Berberat

Le Chancelier:
Sylvain Jaquenoud

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal
Vu le préavis de la Commission des Infrastructures
Vu le préavis de la Commission des Energies

a r r ê t e

Article premier.- Un crédit complémentaire de CHF 488'000,- TTC est accordé au Conseil communal pour les aménagements des abords du futur centre commercial COOP - Entilles.

Article 2.- Ce crédit figurera à raison de CHF 113'000,- au compte des investissements du Service de l'eau CHF 375'000,- au compte des investissements des Travaux publics

Article 3.- Les investissements mentionnés seront amortis aux taux annuels de 2,8 % pour les Travaux publics et de 5 % pour le Service de l'eau.

Article 4.- Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires au financement dudit crédit.

Article 5.- Les subventions cantonales concernant la part inscrite au compte des Travaux publics viendront en déduction du présent crédit.

Article 6.- Le présent arrêté est assorti de la clause d'urgence.

Article 7.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.